BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

TROISIÈME VOLUME. — ANNÉE 1869.

N° 11. — NOVEMBRE.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise.
Monseigneur Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le marquis d'Auray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. Odent, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. Vatin.
Vice-présidents : MM. de Maricourt. — Vernois.
Secrétaire-général : M. Thirion.
Secrétaires : MM Cossin. — Bruiet.
Trésorier : M. Mouy.
Bibliothécaire-Archiviste : M. Cabot.
Présidents des Comités : MM. Letuppe. — Barré. — Chantrier. — Vinet.
Jardinier-professeur de la Société : M. Dubarle.

SENLIS
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE Mme VEUVE DURIEZ
RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Section de Baron : M. Daguet fils.
Section de Béthisy : M. Turlin.
Section de Betz : M. de Fosseux.
Section de Chambly : M. Griffé.
Section de Chantilly : MM. A. Péan.
de la Fargue.
Section de Creil : M. Paupert.
Section de Crépy : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Section d'Ermenonville : M. Thiénard fils.
Section de Nanteuil : M. Dubois fils.
Section de Pont : MM. Soualle.
Daumalle.
Section de Précy : M. Mennessier.
Section de Senlis : MM. Tassin.
Deslandes.

Bureaux des Sections.

SECTION DE BARON.

Président d'honneur : M. le baron de Morell.
Président : M. Vramant.
Vice-Président : M. Boland.
Secrétaire : M. Boucher.
Trésorier : M. Chapelle.

SECTION DE BÉTHISY.

Président d'honneur : M. le comte de Lavaulx.
Président : M. le docteur Leclercq.
Vice-Président : M. Mary.
Secrétaire : M. Vaillant.
Trésorier : M. Lavacquery.

SECTION DE BETZ.

Président d'honneur : M. le vicomte Héricart de Thury.
Président : M. Roblin fils.
Vice-Président : M. Triboulet.
Secrétaire : M. Falschlunger.
Trésorier : M. Delaistre.

SECTION DE CHAMBLY.

Président d'honneur : M. D. Marquis.
Président : M. Hadancourt.
Vice-Président : M. Bourboin.
Secrétaire : M. Heu.
Trésorier : M. Locque (Auguste).

SECTION DE CHANTILLY.

Président : M. Petit.
Vice-Présidents : MM. X. Lefebvre.
Masson.
Secrétaire : M. Domart.
Vice-Secrétaire : M. Eug. Lefèvre.
Trésorier : M. Blary.

SECTION DE CREIL.

Président : M. Em. Martin.
Vice-Présidents : MM. Doré.
Barbier (Max.).
Secrétaire : M. Poulain.
Vice-Secrétaire : M. Faroux.
Trésorier : M. Mast.

SECTION DE CRÉPY.

Présidents d'honneur : MM. Picard.
Dambry.
Président : M. Audebert.
Vice-Présidents : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.
Vice-Secrétaire : M Desjardins.
Trésorier : M. Tassart.

SECTION D'ERMENONVILLE.

Présidents d'honneur : MM. le marquis de Girardin.
de Watry.
Président : M. Martin.
Vice-Président : M. Gaillet.
Secrétaire : M. Gosset.
Trésorier : M. Vigneron.

SECTION DE NANTEUIL.

Président : M. Lemaire.
Vice-Présidents : MM. Lamiche.
Rudet père.
Secrétaire : M. Jourdain.
Vice-Secrétaire : M. Dupontroué.
Trésorier : M. Coulon (Constant).

SECTION DE PONT.

Présidents d'honneur : MM. de Verneuil.
Marin.
Président : M. Lessieux.
Vice-Présidents : MM. Leclerc.
Palmer.
Secrétaire : M. Meunier.
Vice-Secrétaire : M. Delamotte.
Trésorier : M. Laverge.

SECTION DE PRÉCY.

Président d'honneur : M. Toupié.
Président : M. Gervais.
Vice-Président : M. Auchois.
Secrétaire : M. Quentier.
Trésorier : M. Quillet.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à *dix francs*. Celle-ci est payable *d'avance* sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

Art. 6. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux expositions, aux séances de la Société, et aux leçons théoriques et pratiques. Elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

Art. 7. — Tout membre qui voudra cesser de faire partie de la Société, devra en donner avis, par écrit, au Président, dans les deux derniers mois de l'année.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
Notice : 8022
CB : 3064
SHAS
000000003064

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 7 Novembre 1869.

PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes. — M. le docteur Pigeaux, membre correspondant de la Société, prend place au bureau. — M. le Président annonce que M. Thirion étant retenu par une indisposition, M. Bruiet remplira pendant la séance les fonctions de Secrétaire-général. — Le procès-verbal est adopté.

M. Bruiet ayant demandé la parole, réclame l'indulgence de l'assemblée, les pièces qui sont déposées sur le bureau ne lui ayant été remises qu'un instant avant la séance, il n'a pu en prendre une complète connaissance.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bruxelles, jardinier chez M. Minguet à Senlis, une corbeille de fruits, poires et pommes, en 32 variétés. — *Mention très honorable.*

2° Par M. Laudigeois (Gaëtan), jardinier à Senlis, 5 variétés de raisins et 16 variétés de Poires. — *Mention honorable.*

Le Secrétaire demande que les rectifications suivantes soient faites au dernier Bulletin.

1° M. Boutillier est indiqué au tableau des membres du bureau de la Section d'Ermenonville, comme vice-président; c'est M. *Gaillet* qu'il faut lire.

2° Page 222, substituer le mot *légumes* au mot *liqueurs*, dans le deuxième paragraphe du compte-rendu de l'Exposition par M. Thirion.

3° Page 228, lire 1869, et non 1867, à la fin du deuxième paragraphe du rapport de M. Bruiet sur les visites de jardins.

M. Cuvillier fils, à propos du compte-rendu de l'Exposition, craint que les mots suivants: successeur de notre professeur à Saint-Vincent, ajoutés au nom de son père, qui avait exposé des fruits et obtenu une médaille de vermeil, ne soient mal interprétés. M. Bruiet, en l'absence de M. Thirion, signataire de l'article, affirme que la qualification de successeur de notre professeur à St-Vincent est évidemment un éloge que beaucoup de jardiniers pourraient envier, car ce n'est pas sans être renseignés sur les talents de M. Cuvillier père que les directeurs du collége St-Vincent l'ont choisi pour diriger leurs cultures, et les deux années qu'il a passées dans cet établissement prouvent qu'ils avaient bien choisi. Le bureau et l'assemblée se rangent à cette opinion et l'incident est clos.

La correspondance contient les pièces suivantes :

1° Une lettre de M. Boucher, inspecteur primaire, remerciant M. le Secrétaire-

général, qui lui avait remis un rapport sur les mémoires relatifs à l'horticulture, adressés par les instituteurs non Sociétaires, M. l'inspecteur ajoute qu'il se propose d'adresser un extrait du rapport à chacun des maîtres signalés; l'assemblée ne peut que remercier M. Boucher de l'intérêt qu'il porte à notre Société.

2° Une lettre de M. Lecoq-Dumesnil, annonçant qu'il a communiqué à la Société impériale et centrale de France la demande dont il avait bien voulu se charger, relative à l'ouverture d'une souscription dans le but d'assurer un certain capital à M. Jacquemin, de Villers-Cotterets, pour la vulgarisation de sa découverte de la destruction du ver blanc.

3° Une lettre de M. Pean, délégué de la Section de Chantilly, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

4° Une lettre de M. Barral, directeur du Journal de l'Agriculture, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de l'Almanach de l'Agriculture pour 1870. M. Cagny, Secrétaire de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Senlis, accepte la mission d'en faire un rapport.

5° Lettre de M. le docteur Bourgeois, de Crépy, donnant quelques renseignements sur les projets de formation d'une Section à Morienval, et contenant une proposition qui, faute de temps, n'a pu être étudiée ce matin par le Comité consultatif.

6° Lettre de M. Brassart, rédacteur du Journal de la Société d'agriculture de St-Pol (Pas-de-Calais), demandant au nom du Président absent la correspondance et l'échange des Bulletins. Le Comité a déclaré la Société d'agriculture de St-Pol Société correspondante.

7° Une lettre de M. le docteur Pigeaux, approuvant les tentatives faites par M. Thirion pour trouver un moyen pratique de *bouturage du Poirier*, et indiquant, comme devant donner de bons résultats, le couchage des branches inférieures avec ou sans étranglement, ou bien le marcotage sur vif, au moyen de pots à fleurs éventrés, comme pour marcoter les orangers.

M. Dubarle indique un autre procédé, qui consiste en une greffe par approche sur cognassier à ras du sol, avec affranchissement du sujet par la suppression du cognassier après reprise de la greffe.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les procès-verbaux des dernières séances des Sections de la Société et les Bulletins et Journaux des Sociétés correspondantes.

1° Le Bulletin de Septembre de la Société impériale et centrale d'horticulture de France.

2° Le Bulletin de Septembre de la Société impériale d'acclimatation.

3° Le Bulletin d'octobre de la Société des agriculteurs de France.

4° Le Bulletin du deuxième trimestre de 1869 de la Société d'horticulture d'Orléans.

5° Les Bulletins de Septembre et Octobre de la Société d'horticulture de Clermont (Oise).

6° Le Bulletin de septembre de la Société d'horticulture de Soissons (Aisne).

7° Le Bulletin d'octobre de la Société d'horticulture, de botanique et d'apiculture de Beauvais (Oise).

8° Le Bulletin d'août de la Société d'horticulture de Montdidier (Somme).

9° Le numéro d'octobre de l'Apiculteur.

10° Le numéro du troisième trimestre de 1869 de la Société d'agriculture de St-Pol (Pas-de-Calais).

11° Le numéro du quatrième trimestre de 1868 de la Société d'Agriculture et d'horticulture de Pontoise (Seine-et-Oise).

12° Les numéros du 5 novembre, 5 octobre et 20 octobre 1869 du Journal de l'Agriculture.

13° Le Bulletin de mai et juin 1869 de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.

14° Le Bulletin de juillet et août 1869 de la Société d'horticulture de Chauny.

15° Le Bulletin de juillet 1869 de la Société d'horticulture de Compiègne.

16° La liste des récompenses décernées pour la deuxième exposition du cercle horticole du Nord.

17° Le catalogue de M. Mézard Eugène, horticulteur, indiquant les conditions auxquelles on peut se procurer son Dahlia Victor Duflot, à Rueil (Seine-et-Oise).

18° Le catalogue de MM. Chantrier frères, horticulteurs à Mortefontaine (Oise).

M. le Secrétaire extrait de ces bulletins les renseignements suivants :

Le bulletin du Cercle horticole de Lille mentionne la récompense obtenue à la 2e exposition de cette Société par M. Séraphin Van den Heede, prix d'honneur décerné à l'unanimité pour l'ensemble de ses collections.

Le bulletin de la Société d'horticulture de Compiègne indique le moyen de reconnaître si la *graine d'oignon* est de bonne qualité; il suffirait, pour s'en rendre compte, d'en jeter un échantillon dans l'eau chaude, ce qui ferait sortir les germes en quatre ou cinq minutes.

La parfaite *conservation des Tomates* dans l'eau salée est signalée dans le numéro d'août de la Société de Chauny; et celle des *Pommes de terre* par leur mise en tonneaux percés de trous par le fond, et complètement ouverts à la partie supérieure, dans le bulletin d'Eure-et-Loir, qui annonce aussi un procédé nouveau pour la *culture de l'Igname de la Chine;* ce procédé consiste dans le rapprochement à 10 c. du sol de la tige, lorsqu'elle a atteint environ 90 c.; la séve, refoulée dans la racine, la fait profiter en grosseur au détriment de la longueur.

Le Journal d'agriculture annonce dans ses numéros des 5 et 20 octobre et novembre, qu'une souscription est ouverte dans ses bureaux dans le but de réunir la somme nécessaire pour assurer une pension au sieur Jacquemin, jardinier à Villers-Cotterets, en échange de la vulgarisation de sa découverte *de destruction du ver blanc;* le montant de la souscription ne serait exigible que lorsque la Commission d'horticulture de Soissons aura constaté, par ses essais, l'efficacité de cette découverte.

Le même journal publie, dans un article de M. Barral, une liste dressée par MM. Wilson et Florent-Prévost des oiseaux utiles à l'horticulture, et met en regard de chaque nom la nomenclature des animaux et insectes qu'ils détruisent. A ce sujet, quelques sociétaires demandent si le moineau, qui mange les cerises, les groseilles et les raisins de nos jardins, ne sont pas plus nuisibles qu'utiles; M. le Dr Pigeaux défend ces oiseaux, en affirmant qu'ils sont plus utiles que nuisibles, qu'ils ne s'attaquent aux fruits qu'à défaut d'autre nourriture, et dit qu'il est très facile de préserver ses récoltes de leurs atteintes, en plaçant des fils de soie de 40 en 40 centimètres, dans les parties du jardin d'où on veut les éloigner. Sur l'observation qu'il leur est bien facile de passer dans un espace de 40 centimètres, M. Pigeaux, cite à l'appui de ce qu'il avance, que les mouches à viande cherchent à passer à travers une toile pour pénétrer dans une cuisine, et ne tenteront jamais de passer par les larges mailles d'un grillage de fils de fer.

M. le Président fait ressortir l'utilité des bulletins des sociétés correspondantes, et rappelle aux sociétaires qu'ils peuvent s'adresser à M. Cabot, bibliothécaire, lorsqu'ils désirent consulter une de ces publications.

M. Bruiet rend compte des décisions prises le matin par le Comité consultatif :

1° Approbation des décisions de la Section d'Ermenonville, nommant présidents honoraires M. de Vatry et M. le marquis de Girardin, et fixant les réunions mensuelles au 1er jeudi de chaque mois, à deux heures de relevée.

2° La Société d'horticulture de Pontoise (Seine-et-Oise), et celle d'agriculture de Saint-Pol (Pas-de-Calais), sont déclarées Sociétés correspondantes.

3° Remise à la prochaine réunion de la décision à prendre à l'égard de la souscription ouverte dans le but de vulgariser la découverte de M. Jacquemin pour la destruction du man.

4° Les récompenses pour apports en séance, nécessitant un examen sérieux des points obtenus, tant dans l'année écoulée que dans la précédente, la distribution n'en sera faite que dans la séance de janvier.

5° Les conférences horticoles seront faites les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, à une heure précise, dans la salle des séances, pour la première avoir lieu le dimanche 28 novembre. Cette modification dans le système adopté en 1868, a pour but de faciliter au plus grand nombre l'accès des conférences, et de permetre aux sociétaires qui habitent hors de la ville d'y prendre part, soit comme auditeurs, soit comme conférenciers.

Le Président du Comité d'arboriculture donne lecture de la décision de ce Comité, qui propose *une mention très honorable* pour la corbeille de fruits de M. Bruxelles, et *une mention honorable* pour les Raisins et Poires de M. Gaëtan Laudigeois.

M. Testard, jardinier chez M. de Caix, à Ognon, dépose sur le bureau 2 grappes de Raisin atteintes à un degré plus ou moins prononcé d'une maladie qui paraît occasionnée par un insecte.

Cette maladie, qui s'attaque à la râfle de la grappe, ne lui est encore apparue

que sur des vignes cultivées en serres; il croit y reconnaître celle qui a été signalée dernièrement par le Bulletin de la Société d'Eure-et-Loir, et dont il donnera le détail à la prochaine séance.

M. le Président invite les jardiniers à examiner ces grappes, et aucun d'eux n'ayant jusqu'à ce jour remarqué cette nouvelle maladie, il les invite a bien observer leurs vignes, afin de donner des renseignements à une prochaine séance.

M. le Dr Pigeaux recommande de nouveau la plantation des Noyers greffés, et, pour encourager cette culture, il propose de supprimer, pendant quelques années, la médaille qu'il donne pour introduction de plantes nouvelles, et de remettre une somme de 100 francs aux deux jardiniers qui auront les premiers plantés un 100 de ces noyers dans le département. Quelques observations sont faites sur l'étendue de pays offerts aux concurrents, et plusieurs sociétaires proposent au donataire de circonscrire à chacun des arrondissements la limite des terrains susceptibles de recevoir ces plantations, afin que chaque Société puisse constater les résultats sans quitter sa circonscription naturelle. M. Bruiet prie M. Pigeaux de vouloir bien formuler lui-même sa proposition, ce qui est fait dans les termes suivants :

« Intimement convaincu de la nécessité et de l'avantage de substituer la culture *du Noyer greffé* à celle des sauvageons de cette espèce, qui se pratique communément aujourd'hui dans notre département de l'Oise, parce que ce procédé permet de ne multiplier que les meilleures espèces, les plus productives et les plus tardives en floraison, sachant d'ailleurs que l'expérience a très évidemment parlé, dans plusieurs départements du Sud-Est, en faveur du Noyer greffé dont il est ici question. Je viens proposer concurremment à toutes les Sociétés d'horticulture de l'Oise, *et notamment à celle de Senlis*, sous ma responsabilité personnelle, deux primes de 100 francs chaque aux deux premières personnes qui, jardiniers, propriétaires, pépiniéristes ou amateurs, auront planté ou fait planter dans leur arrondissement *cent pieds de Noyers greffés d'espèce à floraison tardive*, soit pour la table, soit pour la production de l'huile; lesdits pieds d'arbre doivent être mis à poste fixe définitif, dans un ou plusieurs champs, pour la culture et la production, c'est-à-dire à 10 ou 15 mètres au moins de distance les uns des autres.

« La prime ne sera acquise qu'à la seconde feuille, après la mise en place définitive de manière à être assuré de la reprise.

« Chaque Société d'horticulture de l'Oise devra être saisie de la constatation et de la vérification de l'accomplissement dudit programme dans chacune de ses parties, lorsqu'elle en sera requise, et elle sera chargée d'attribuer et de distribuer les primes offertes à sa plus prochaine distribution des récompenses, pour en augmenter l'honneur et pour stimuler le zèle des propagateurs de ce genre de plantation. »

Sur la proposition de M. le Président. des remerciements sont votés avec empressement à M. le Dr Pigeaux.

M. le Secrétaire lit les noms de deux personnes présentées pour faire partie de

la Société, puis il est procédé à une petite loterie des graines récoltées dans le jardin de la Société. — La séance est levée à quatre heures un quart.

Membres admis dans la séance du 7 Novembre.

MM. Goulas, ébéniste, à Senlis, présenté par MM. Tassin et Bruiet.

Fortin (Louis), jardinier chez M. Borde, à Saint-Leu, présenté par les mêmes.

de Watry, propriétaire au château de Chaâlis, présenté par Mme de Watry et M. Thiénard père.

de Girardin (le marquis), propriétaire, au château d'Ermenonville, par MM. Vatin et Thienard père.

Gaillet (Pierre), propriétaire, à Ermenonville, par les mêmes.

Coltier, père, id.

Boutillier (Casimir), id.

Grenelle (Isidore), jardinier, id.

Vasseur (abbé), id.

Gosset (Jules), instituteur, id.

Landru fils, menuisier, id.

Vernet (Eugène), propriétaire, id.

Vigneron (Nicolas), garde-champêtre, id.

Boucher (Ernest), aubergiste, id.

Dréset (Jules), cultivateur, id.

Fournier père, serrurier, id.

Marmion (Charles), jardinier, id.

Hes, garde-forestier, id.

Plailly, garde-champêtre à Montagny, par les mêmes.

Huet, instituteur à Eve, par les mêmes.

Martin, instituteur à Othis, par les mêmes.

Hubert, propriétaire à Ver, par les mêmes.

Grenelle, jardinier chez M. Hubert, à Ver, par les mêmes.

Damay (Julien), jardinier à Montlévèque, par MM. Deslandes et Bourset Désiré.

Dames patronnesses.

Mmes de Girardin (la marquise), au château d'Ermenonville, présentée par MM. Vatin et Thiénard père.

Martin, propriétaire à Ermenonville, par MM. Martin et Gosset.

Sociétés correspondantes.

Société d'horticulture de Pontoise (Seine-et-Oise).

Société d'agriculture de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Section d'Ermenonville.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 7 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. VERNOIS.

Le 7 octobre 1869, à deux heures de relevée, M. Vernois, vice-président de la Société, assisté de MM. Bruiet,secrétaire, et Philibert, prend place au bureau préparé dans la salle de la maison d'école et après avoir déclaré la séance ouverte, exprime à l'assemblée la satisfaction qu'il éprouve d'être appelé à présider l'inauguration d'une nouvelle Section, preuve de la sympathie que notre Société rencontre dans tous les centres habités par une population éclairée.

Les sociétaires présents affirment par un vote unanime l'intention dans laquelle il sont de former à Ermenonville une Section avec le concours des communes de Montagny. Eve, Ver, Othis et Plessis-Belleville, sous réserve des droits acquis à tout sociétaire habitant ces pays de se faire inscrire de préférence dans une autre Section si bon lui semble,conformément au règlement. M. le Président donne ensuite la parole à M. Bruiet, qui s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Le nombre toujours croissant des adhérents à notre Société d'horticulture prouve combien était vif,dans notre pays, le désir de s'instruire dans cette science trop abandonnée jusque dans ces derniers temps. Cet accroissement continuel du nombre de nos sociétaires nous avait décidé l'année dernière à introduire de grandes modifications dans le réglement primitif, afin de mettre à la portée du plus grand nombre les éléments d'instruction, c'est-à-dire les leçons de notre professeur, les réunions mensuelles dans lesquelles chacun présente au bureau les produits qu'il cultive avec le plus de succès, indique les procédés qu'il a découvert et apprend en échange comment font ses collègues pour obtenir de beaux produits dans les cultures auxquelles ils se sont voués plus spécialement. C'est grâce à cette modification du règlement que nous avons le plaisir de nous trouver au milieu de vous.

« Les travaux du secrétariat augmentant avec le nombre des sociétaires, M. Thirion, secrétaire-général de la Société, a dû renoncer à nous accompagner, ce qui est d'autant plus regrettable que nul mieux que lui ne sait captiver son auditoire par l'élégance de son style et le ton avec lequel il s'exprime ; heureusement; son suppléant s'adresse à des hommes éclairés et convaincus de la nécessité de répandre les bonnes méthodes de culture, et à qui la nature a donné tous les éléments de succès. En effet, les plaines d'Ermenonville, de Montagny, du Plessis, d'Eve et de Ver, offrent aux expérimentations un sol riche et fertile cultivé par des praticiens qui,loin de rejeter la théorie, la considèrent comme un des puissants auxiliaires du progrès; le territoire d'Othis nous donne des spécimen deplantations de pommiers qui prouvent tout le parti que nous pourrions tirer d'arbres conduits et dirigés avec soin; Chaâlis, métamorphosé par les travaux intelligemment dirigés et exécutés, est une heureuse démonstration de ce que l'on peut obtenir

d'un terrain médiocre confié à des mains habiles. Enfin, le nombre des voyageurs qui, chaque année viennent visiter le parc d'Ermenonville, indique suffisamment que ce pays, autrefois illustré par le séjour qu'y fit Jean-Jacques Rousseau, possède des sites que nos plus célèbres architectes paysagistes ne sauraient imiter au prix des plus grands sacrifices; l'avenir de cette nouvelle Section est donc assuré comme celui de notre société, qui a pour base l'instruction mutuelle, la plus solide de toutes sans contredit.

« En effet, si, en industrie, l'association des capitaux permet de faire ces grands travaux que nous admirons, c'est par la connaissance des découvertes d'un grand nombre de travailleurs passées en quelque sorte à l'alambic de quelques esprits sérieux que, ces travaux ont pu s'exécuter. Pourquoi, en agriculture, en horticulture, n'obtiendrons-nous pas des résultats si non aussi éclatants, au moins aussi utiles. Ce souhait paraît peut être un peu ambitieux; un seul exemple que vous avez sous les yeux tous les jours, nous prouvera qu'il est modeste. Qui ne connaît cet ennemi des jardins et des champs qui a exercé cette année de si cuels ravages, le man ou ver blanc, contre lequel bien des moyens inefficaces ont été employés jusqu'à ce jour, et auquel un de vos compatriotes a déclaré une guerre impitoyable, employant le meilleur procédé connu jusqu'à ce jour dans la grande culture, le poulaillier roulant, qui a excité la verve railleuse de certains sceptiques? Trouvons, si cela n'est déjà fait, comme l'affirme le Journal d'agriculturé pratique, trouvons, dis-je, par la communication de nos expériences, un procédé économique de destruction de ces larves impitoyables, et nous aurons rendu à la France un revenu de plusieurs centaines de millions. Cette découverte, vous le voyez, en vaut bien d'autres célèbres

« Le man n'est pas le seul ennemi qui ravage nos récoltes et qui doit disparaître, grâce à notre association; mais ce n'est pas tout de détruire nos ennemis, il faut protéger nos amis, et les observations faites par chacun de nous en particulier, nous les feront connaître; nous n'aurons plus alors qu'à nous appliquer à perfectionner les bonnes méthodes, les bons procédés de culture, à améliorer et introduire les bonnes variérés de plantes. Telles sont, messieurs, les guerres peu homicides que nous avons déclarées, tels sont les travaux auxquels nous avons à nous livrer pour réaliser notre programme et concourir pour notre part à une œuvre qui n'aura jamais de fin : le progrès. »

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée, et la séance est continuée par la lecture du règlement des Sections faite par M. Bruiet, qui donne toutes les explications nécessaires pour en bien faire comprendre le mécanisme.

M. le Président invite les Sociétaires à procéder à la nomination du bureau. Les votes sont recueillis et donnent le résultat suivant :

Président, M. Martin, cultivateur à Ermenonville.
Vice-président, M. Gaillet, propriétaire id.
Secrétaire, M. Gosset, instituteur id.

Trésorier, M. Vigneron, garde-champêtre id.

Délégué au Comité consultatif, M. Thiénard fils id.

Il est décidé que, vu l'époque avancée de l'année, il ne sera pas nommé de Commission permanente pour 1869.

Sur l'invitation de M. le Président, les membres du bureau nouvelllement nommés prennent possession de leurs siéges, et M. Martin, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, remercie les sociétaires de l'honneur qu'ils viennent de leur faire, et promet de favoriser autant qu'il sera en son pouvoir l'enseignement horticole. Le bureau propose de nommer Présidents d'honneur de la Section M. le marquis de Girardin et de Watry, sauf approbation du Comité consultatif; cette proposition est votée par acclamation.

L'assemblée décide ensuite que les réunions mensuelles de la Section auront lieu les premiers jeudis de chaque mois, à 2 heures de relevée, en la salle de la maison d'école, si le Comité consultatif de la Société n'y voit pas d'inconvénients.

Deux membres nouveaux sont présentés.

M. Dubarle, professeur d'horticulture, donne quelques détails sur le choix des arbres à planter et sur l'exposition qui leur convient, il met à la disposition de la Section un tableau résumant ses observations, et propose de continuer sa leçon par une démonstration pratique de la plantation; en conséquence, la séance est levée à quatre heures. et les sociétaires se rendent dans le jardin de M. Martin pour écouter les enseignements du professeur.

Section de Nanteuil.

SÉANCE DU 12 AOUT 1869.—PRÉSIDENCE DE M. LEMAIRE.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coutard, 3 *Choux-fleurs* Lenormand, 2 *Choux* de Milan des Vertus, 5 *Romaines* blondes, 2 *Laitues* palatines, *Artichauts*, *Aubergines*, *Radis*, 3 pieds de *Celeri-rave*, 2 pieds de *Céleri*ture, 3 *Chicorées* de Meaux, 3 *Navets* turneps, *Haricots* verts, *Flageolets* et *Haricots* siamois en grains, *Pois* Michaux, 2 *Melons*. *Betteraves*, *Potirons* variés, *Epinards*, 1 bouquet de *Zinnias* à fleurs doubles, une corbeille de *Fruits*. — Mention très honorable.

2° Par M. Fontenay, *Artichauts*, *Laitue* palatine, *Radis* roses et gris, *Tomates*, un *Melon* sucrin et un Cantaloup galeux du poids de 10 kil., 14 variétés de *Poires*, 2 de *Pommes*, 3 de *Pêches*, *Raisins* noir et blanc, un *Chou* de Bruxelles, *Epinards*. — Mention très-honorable.

3° Par M. Benoît amateur, une collection de *Dahlias*, pour laquelle il lui est voté des remerciements.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. RUDET.

La séance est ouverte à deux heures et demi. — Le procès-verbal est adopté.— Les objets suivants sont déposés sur le bureau:

1° Par M. Fontenay, 15 variétés de *Poires*, *Pommes* reinette du Canada, *Raisin* muscat blanc et noir, *Fraises* des quatre saisons, *Noix*. — Mention honorable.

2° Par le même, *Tomates*, 5 variétés de *Pommes de terre*, 3 variétés de *Carottes*, *Choux* de Bruxelles, rouge et Milan pied-court, *Oignons*, *Ail*, *Echalottes*, *Poireaux*, *Piment*, *Céleri* turc, *Raves*, *Haricots* verts, *Chicorées* de Meaux, *Scaroles*, *Cantaloup* fond blanc, *Giraumon* turban, *Salsifis*, *Artichauts*. — Mention honorable.

3° Par M. Coutard, *Chicorées* de Meaux, *Scaroles*. *Haricots* verts, *Flageolets*, *Pois* Michaux, *Chou-fleurs* gros Salomon, *Laitues*, *Romaines*, *Pêches* têton de Vénus, *Aubergines*. — Mention honorable.

4° Par M. Dubois, amateur, une racine d'*Igname* de la Chine longue de 0,60 c., du poids de 1 k., trois espèces de *Poires*, dont l'une, Milan d'hiver, pèse 505 gr. — Remerciements.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Section de Baron.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. BOLAND

La séance est ouverte à 9 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cosson, auquel quelques explications sont demandées au sujet du *Melon* d'Italie qu'il a présenté à la dernière séance, regrette de ne pouvoir les donner, cette variété lui ayant été offerte par un de ses amis ; il propose d'en envoyer un à M. le Secrétaire-général.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Daguet : fleurs ; *Caladium* chantinii, *Amaranta* zébrina, 24 variétés de *Dahlias* et *Aspidistra* variegata ; légumes : *Melon* cantaloup du Portugal, *Cantaloup* fond blanc turc, *Concombre* blanc, *Céleri* turc, *Poireaux* de Rouen, *Panais* ronds, *Artichauts* de Rouen, *Romaines* blondes maraichères, *Laitues* palatines rousses, *Scaroles* rondes maraîchères, *Chicorée* fine d'été, *Epinards* de Hollande, *Pois* d'Auvergne, *Fèves* de marais, *Haricots* flageolets en grains. *Haricots* à casser, *Haricots* riz en grains, *Cerfeuil* frisé, *Tomates*, *Mâches* d'Italie. — Mention très honorable.

2° Par M. Quintin : 10 variétés de *Coléus*, *Choux* rouges, *Choux* quintal, *Radis* à bouts blancs, *Laitue* Batavia, *Céleri* turc, *Pommes de terre* pousse-debout, *Chou-fleur*, *Poireaux*, *Tomates*, *Patates*, *Melon* cantaloup, *Melon* de chasse ; *Raisins*

muscat, Chasselas, Noir hâtif; *Poires* baronne de Mello, doyenné d'été, *Pommes* de Rambour. — Mention très honorable.

3° Par M. Cosson : *Haricots* de Soissons, *Flageolets* verts et en grains, *Tomates*, *Epinards*, *Scarole* verte maraîchère, *Chicorée* d'Italie, *Laitue* palatine, *Choux* Milan des Vertus, *Céleri* turc, *Cornichons* verts, *Poireaux* courts de Rouen, *Carottes* courtes de Hollande, *Melon* cantaloup fond blanc, *Poires* Beurré d'Amanlis et d'Angleterre, *Chasselas*. — Mention très honorable.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. VRAMANT.

La séance est ouverte à neuf heures. — Le procès-verbal est lu et adopté. L'assemblée décide que, vu le petit nombre de sociétaires résidant à Baron, il n'y a pas lieu d'y faire des conférences horticoles.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Daguet : Fruits 21 variétés de *Poires* et 7 variétés de *Pommes*. Légumes : *Cardon*, *Céleri* turc, *Poireaux* longs, *Scarole* ronde maraîchère, *Chicorée* fine d'été, *Epinards* de Hollande, *Melon* fond blanc turc, *Concombre* blanc, *Courge* de Valparaiso : *Tomate* rouge hâtive, *Choux* milan des Vertus, *Choux* de Bruxelles, *Artichauts* de Laon, poivradre id, *Chou-fleur* gros Salomon, *Panais* ronds, *Oignon* pâle des Vertus, *Oignon* poire, *Carottes* nantaises, *Mâches* rondes d'Italie. *Pois* michaux de Rueil, *Fève* de marais, 6 variétés d'*Haricots* et 5 variétés de *Pommes de terre*; Fleurs : *Latania* bourbonica, *Sisusse* bicolore. — Mention très-honorable.

2° Par M. Quentin : Un *Bouquet monté*, *Légumes*: 5 variétés de *Choux*, *Radis* blancs et *Radis* roses à bouts blancs, *Laitue* turque, *Scarole*, *Chicorée*, 2 variétés de *Giraumon*, 2 *Melons* Cantaloup, *Patates*, *Tomates*, *Piment* ; *Haricots* flageolets, 3 variétés de *Raisins*, 9 variétés de *Poires*, 5 variétés de *Pommes* et *Figues*.— Mention très-honorable.

Par M. Cosson : Chou *Milan* pied court, *Céleri* turc, *Laitues* turques et Palatine, *Radis* roses, *Flageolets* verts et en graines, *Poireaux* de Rouen, *Tomates* rouges, *Panais* ronds, *Navets* de Meaux, *Epinards* de Hollande, 2 variétés de *Melon*, 6 variétés de *Poires* et 4 variétés de *Pommes*. — Mention très-honorable.

La séance est levée à 10 heures.

Section de Betz.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M.

Douze membres nouveaux sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Fay, un *Bouquet* monté avec jet d'eau. — Mention très honorable (extra).

2° Par M. Coutard, une *Corbeille* variée, un *Melon*, *Pommes de terre* de Hollande et *Raisins*. — Mention simple.

3° Par M. Morel, *Aubergines* violettes, *Poireaux* de Rouen, *Céleri*, 3 variétés de *Poires*, un *Cantaloup* fond blanc, 15 variétés de *Reine-Marguerite*, *Chasselas*. — Mention honorable.

4° Par M. Riberette, 13 variétés de *Poires*, 2 variétés de *Pommes*, 3 variétés de *Pêches*, 2 variétés de *Raisins*, *Prunes* Reine-Claude de Bavay, *Figues*, *Fleurs* coupées, un *Melon*, une botte de *Radis* roses, *Céleri*, *Tomates*, *Chicorées* et *Scaroles*. — Mention honorable.

5° Par M. Laurent, 2 variétés de *Pommes* et *Poires*, fleurs pour orner le pain béni de Saint-Fiacre. — Mention honorable.

6° Par M. Desjardins, *Choux* de Bruxelles, *Navets*, 3 variétés de *Poires*, *Pommes*, *Prunes* de Reine-Claude, *Pêches* de Plein Vent, 2 variétés de *Raisins*. — Mention honorable.

Membres admis dans la séance du 13 Septembre.

MM. Collinet (Célestin), à La Villeneuve, présenté par MM. Triboulet et Falschlunger.

Tartenson (abbé), curé de Marolles, par les mêmes.

Andrain, jardinier au château de Bourneville, par les mêmes.

Vigreux, propriétaire à Marolles, par les mêmes.

Chevalier, jardinier chez M. Wallon, par les mêmes.

Crochu, instituteur à La Villeneuve, par les mêmes.

Congis, propriétaire à Boullarre, par les mêmes.

Carré (Étienne), jardinier chez M. de Selva, à Antilly, par les mêmes.

Cognon (Augusie), à Mareuil-sur-Ourcq, par les mêmes.

Lemaire (Furcy), instituteur à Rouvres, par les mêmes.

Lemaire (Pascal), instituteur à Neufchelles, par les mêmes.

Liégeois, instituteur à Varinfroy, par les mêmes.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. ROBLIN.

La séance est ouverte à 2 heures. — Le procès-verbal est lu et adopté. Un membre nouveau est admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coutard, jardinier, chez madame Oudin de Bry, *Poires* de Bon-chrétien, Curé, Doyenné, *Pêche* reine des vergers, *Pommes* reinette de Canada, *Calvil*,

Muscat violet, *Radis*, *Navets*, *Panais*, *Haricots* à écosser.—Mention très-honorable.

2° Par M. Fay, jardinier, chez M. Roblin, plusieurs variétés de *Pommes* reinette de Canada et d'Angleterre, Calvil, *Poires* doyenné d'hiver, Bon-chrétien, Beurré d'Aremberg, Belle de Bruxelles, un *Melon* cantaloup fond blanc, *Groseilles* ordinaires, *Fraises* des quatre saisons. — Mention honorable.

3° Par M. Doucet, de Betz, deux *Poires* duchesse, et Catillac, *Oignons* rouges, *Raisins*. — Mention simple.

4° Par M. Déjardin, Aimé, *Haricots* verts à casser, *Céleri*, *Mâches*, *Groseilles* blanches, *Raisin* noir, *Chasselas*, *Pomme* calvil, plusieurs variétés de *Poires*, Bon-chétien d'hiver, Beurré d'Hardempont, Beurré roux, Bergamotte Espéren, Doyenné d'hiver. — Mention très-honorable.

5° Par M. Riberette, de la Villeneuve, 15 variétés de *Poires* Bon-chrétien d'Espagne, Crassanne, délices d'Hardempont, doyenné d'Alençon, Beurré chaumontel, duc de Nemours, duc d'Angoulème, Messire-Jean, Colmar, Vergoulier, Beurré d'Espéren, Beurré d'Aremberg, Brugnon, *Choux* de Milan, *Navets* roses et blancs, *Navets* blancs bâtifs, *Poireaux*, *Champignons*, *Pommes de terre* chardon, *Cornichons* rouges.

La séance est levée à trois heures.

---

*Membre admis dans la séance du **11** Novembre.*

M. Caron père, propriétaire à Betz, présenté par MM. Roblin père et fils.

Section de Chambly.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. BOURBOING.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Varlet, un lot de *Caladium* du Brésil, *Bégonias*, *Scaroles* rondes et *Tomates*. — Mention honorable.

2° Par M. Vasseur, jardinier chez M. Rouzé-Aviat, un *Melon* cantaloup, un *Melon* cantaloup d'Alger, un *Melon* noir des Carmes, un *Concombre* de Barbarie, 6 variétés de *Poires*, *Pommes* du Canada. — Mention honorable.

3° Par M. Tessier, un modèle de *Supports* pour les fruits. — Remerciements.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M.

Les objets suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Par M. Varlet, 9 variétés de *Poires*, et 3 de *Pommes*, 2 variétés d'*Achyrentes*, et 2 de *Coléus;* — mention honorable.

2° Par M. Vasseur, un *Datura* très beau, *Choux* de Milan de St-Denis, *Chico-*

rée fine de Meaux, *Chicorée* Ruffec, *Scaroles* rondes, *Poireaux*, *Laitue* Gotte, *Celeri* turc; — mention honorable.

3° Par M. Rambourg, 2 grappes de *Raisin* bicolore; — remerciements.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS.

La séance est ouverte à 2 heures 30 m. — Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. — 3 membres nouveaux présentés dans la séance du 16 août, et dont la présentation a été omise dans le dernier procès-verbal, sont admis.

M. Dubarle, professeur de la Société communique à l'assemblée la liste des fruits recommandés par le Congrès, avec les noms adoptés préférablement aux synonymes.

Cette liste, transcrite sur le procès-verbal de ce jour, sera communiquée à tous les sociétaires qui en feront la demande.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Debéthancourt, 9 variétés de *Pommes de terre, Carrottes* à bouts ronds de Hollande, *Oignons* blancs et jaunes des Vertus *Echalottes* ordinaires et de Jersey, *Cerfeuil* bulbeux et frisé, *Tétragone*, *Choux* rouges dit Legros, *Epinards* de Flandre, *Navets* ronds à collets roses, *Persil* frisé, *Estragon*, *Cornichons* verts et *Concombres*. — Mention très honorable.

2° Par M. Gaudefroy, *Patissons* panachés, *Céleri* rave, *Tomates*, *Chicorées* de Meaux, petits *Choux* rouges d'Utreck, 3 variétés de *Pois*, *Choufleur* Lenormand à pied court, *Tomates* géantes, *Poireaux* courts de Rouen, *Poireaux* longs de Paris, 3 variétés de *Raisins*, *Poires* William, *Beurré* gris, *Beurré* Diel, Duchesse et 13 variétés d'*Aster* sinensis. — Mention simple.

3° Par M. Robinette, *Poires* Duchesse et *Beurré* d'Angleterre, *Pêches* téton de Vénus, *Piment* doux, *Tomates* géantes, 10 variétés de *Dahlias*, *Asclepias* en fleurs. Mention honorable.

Membres admis dans la séance du 19 septembre.

MM. DUHAUVELLE, propriétaire à Crépy, présenté par MM. Mennessier et Dehors.
MERCIER, farinier à Duvy, présenté par MM. Leblanc et Bourgeois.

Dame patronnesse.

Mme MERCIER, propriétaire à Duvy, présentée par MM. Leblanc et Bourgeois.

Section de Pont-Ste-Maxence.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M.

Le procès verbal est adopté sans opposition. — Un membre nouveau est admis

L'apport suivant est fait par M. Jourdain : 2 *Choux-fleurs* Lenormand, un *Melon* Cantaloup à fond noir, 3 *Pêches* récoltées sur un Pêcher à fleurs doubles, une collection de *Roses* en 85 variétés ; — mention très-honorable.

La Société exprime le regret que ce lot *très-méritant* n'ait pas été présenté à Senlis.

Un nouveau membre est présenté.

Membres admis dans la séance du 27 Septembre.

M. WACHEUX, propriétaire à Pont, présenté par MM. Lessieux et Palmer.

Section de Précy-sur-Oise.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. TOUPIÉ.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Charpentier (Louis), 5 variétés de *Haricots* blancs, une botte de *Navets* longs d'Alsace, une *Chicorée* fine de Ruffec, 2 *Scaroles* blondes, *Poireaux* longs d'hiver ; — mention honorable.

2° Par M. Liézin (Bienfait), 14 variétés de *Légumes,* 16 variétés de *Reine-Marguerite,* 26 variétés de *Roses,* 16 variétés de *Géranium* zonals obtenus de semis, 6 variétés connues, 8 variétés de *Poires,* 3 variétés de *Raisins,* 8 variétés de *Pommes ;* — mention très-honorable.

3° Par M. Sézille (Désiré), un *Potiron* gros jaune, 12 variétés de *Légumes,* 6 variétés de *Poires,* 4 variétés de *Pommes de terre,* un lot de *Tomates ;* — mention très honorable.

Section de Béthisy.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. LECLERCQ.

La réunion a lieu à la mairie de Saintines.

La séance est ouverte à 2 heures. —Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau.

Par M. Pinta, 2 variétés de *Poires, Raisin* chasselas blanc, *Raisin* gris, *Choux-fleurs, Artichauts, Pommes de terre* saucisse, *Carottes* demi-longues. — Mention très-honorable.

La séance est levée à quatre heures.

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1869. — PRÉSIDENCE DE M. PETIT.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Brossier, un *Ananas;* — mention très-honorable.

2° Par M. Durand, d'Apremont, 4 *Poires* Doyenné d'hiver, 2 Beurré d'Ardempont ; — mention honorable.

3° Par M. Charles (Louis), de Vineuil, un lot de *Nèfles* et de *Coings ;* — mention simple.

L'Assemblée ajourne à la prochaine séance la décision à prendre sur l'organisation des conférences horticoles à Chantilly.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir. — Nouveau procédé de la culture de l'igname de la Chine. — Le procédé consiste à couper la tige grimpante de l'igname à 10 centimètres au-dessus du sol, lorsque celle-ci a atteint une longueur de 90 centimètres environ. Cette opération sévère arrête l'accroissement de la racine en longueur et la fait augmenter en diamètre. Ce procédé, sorte de pincement, résoudra-t-il la grande difficulté de l'arrachage du tubercule tendre et cassant, dont il faut aller chercher l'extrémité, tout le plus gros et le plus succulent, à plus d'un mètre dans le sol.

Le même journal indique un procédé très-simple de conservation des *Pommes de terre* ; il suffit de les déposer à la cave dans un tonneau complètement ouvert par le haut et percé par le fond de plusieurs trous afin de faciliter l'aération; les pommes de terre ainsi placées ne germent que très-difficilement dans la cave, et se conservent par conséquent beaucoup plus longtemps que celles qui reposent sur le sol.

Le *Bulletin de la Société d'horticulture de Chauny* emprunte à celui de la Société de l'Aube le moyen suivant de conserver les *Tomates.* — On choisit les tomates mûres d'une forme régulière, plutôt petites que grosses; on les place avec soin dans un bocal de verre, de grès ou de terre, que l'on remplit complètement jusqu'à 4 ou 5 centimètres de l'orifice. On verse dans le bocal de l'eau dans laquelle on fait dissoudre du sel de cuisine, jusqu'à ce qu'un œuf surnage dans la dissolution. Il faut avoir soin de mettre sur les tomates une planche, une pierre plate ou un morceau de brique, pour les obliger à rester immergées dans le li-

quide. En cet état les tomates se conservent parfaitement pendant plusieurs années avec leur forme, leur couleur et leur saveur. Quand on veut les employer, on les fait tremper dans l'eau fraîche pour les dessaler.

Le *Bulletin de la Société d'horticulture de Compiègne* donne le procédé suivant pour reconnaître la *faculté germinative de la graine d'Oignon*, il suffit, dit-il, de jeter la graine d'oignon dans l'eau bouillante; en 4 ou 5 minutes le germe prend une longueur de 4 à 5 mill.; il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau, que l'on doit se contenter d'élever à une température de 60 à 70 degrés sur de la cendre chaude. Ce procédé permettrait de reconnaître dans quelle proportion se trouvent les graines susceptibles de lever, et l'on éviterait ainsi le désagrément trop fréquent de semer les oignons trop serrés ou trop clairs.

Le Journal de l'agriculture publie un article de M. Jacques Barral sur la protection que l'on doit accorder aux oiseaux auxiliaires précieux pour les horticulteurs, qu'ils débarrassent des insectes et animaux nuisibles indiqués dans le tableau suivant emprunté à M. Wilson :

Hibou à longues oreilles. — Janvier, février, mars : souris ; — avril : hannetons ; — mai : rats, écureuils et hannetons ; — juin: vers, escarbots et souris; — juillet: souris, limaces et colimaçons; — août, septembre, octobre, novembre et décembre : souris.

Hibou à courtes oreilles. — Janvier, février, mars : souris; — avril : grillons et souris ; — mai : souris et hannetons ; — juin : escargots ; — juillet : souris des champs et oiseaux; — août : souris; — septembre et octobre : souris des champs et escargots ; — novembre: souris communes et souris des champs ; — décembre: souris, arraignées et cloportes.

Hibou des granges. — Janvier et février : souris; — mars, avril, mai, juin : souris des champs ; — juillet, août : souris ; — septembre, octobre : souris diverses; — novembre : souris et rats ; — décembre : souris,

Corbeau. — Janvier : souris des champs, larves du hanneton et vers de terre; — février : souris des champs, vers blancs, hannetons et vers de terre ; — mars : vers blancs et chrysalides ; — avril : limaces, vers et chrysalides ; — mai : escarbots, vers blancs et vers divers, parmi lesquels l'*hemerhipus segetis ;* — juin : hannetons, œufs d'oiseaux et divers scarabées ; — juillet : jeunes oiseaux et insectes divers; — août: oiseaux, souris des champs, charançons, grillons et cigales ; — septembre : vers divers; — octobre : cigales, divers insectes et jeunes animaux; — novembre : jeunes lapins, divers insectes et vers ; — décembre : divers animaux et matières en décomposition.

Pie. — Janvier : vers blancs, escarbots, blés et semences diverses; — février, mars : vers blancs, blés et semences diverses, baies ; — avril : grillons, rats d'eau et souris ; mai : hannetons, vers luisants et fruits; — juin : charançons, hannetons, vers luisants et fruits; — juillet: escargots et souris des champs; — août : œufs d'oiseaux et charançons ; — septembre : escargots, vers, orges et cigales;—

octobre : cigales, divers scarabés et sauterelles vertes; — novembre : cigales et pépins de fruits ; — décembre : vers blancs, jeunes lapins et baies.

Geai. — Janvier : vers blancs, glands et baies; — février : chrysalides et semences diverses; — mars : vers blancs, insectes, blés et orges ; — avril : vers divers et limaces; mai : hannetons et sauterelles; — juin : œufs d'oiseaux, hannetons et escarbots ; — juillet : jeunes oiseaux, mouches et escargots; — août : glands, vers blancs, libellules, jeunes oiseaux, mouches et escargots; — septembre : même nourriture qu'en août et fruits; — octobre et novembre : limaces, escargots et graines ; — décembre : même nourriture, plus fruits de l'aubépine.

Etourneau. — Janvier : vers, vers blancs et excréments d'animaux; — février : vers blancs, limaces et escargots; — mars et avril : vers blancs et limaces ; — mai : même nourriture, plus cigales et fruits; — juin : mouches, vers de diverses mouches et fruits; — juillet : vers blancs, coquilles d'eau douce et fruits; — août : vers divers, mouches, insectes et fruits; — septembre : sauterelles vertes, vers de toute espèce ; — octobre : vers et escargots; — novembre : limaces et vers blancs; — décembre : fruits d'aubépine et bourgeons d'arbres.

Oriole doré. — Janvier : diverses chrysalides ; — février : chrysallides et vers; — mars : vers et insectes ; — avril : charançons et insectes divers ; — mai : vers, teignes et papillons ; — juin : vers, cigales, abeilles et cerises ; — juillet : cerises et insectes; — août : charançons, chrysalides, fruits et vers; — septembre : escargots, vers et fruits; — octobre : vers, herbes, chrysalides, baies et orges ; — novembre et décembre : vers et fourmis.

Huppe. — Janvier : vers et limaces ; — février, mars et avril : vers, limaces et oiseaux; — mai : mouches, libellules et vers; — juin : limaces et mouches ; — juillet, août et septembre : même nourriture et vers ; — octobre et novembre : limaces, mouches et araignées; — décembre : limaces, mouches, araignées et vers.

Pivert. Janvier : fourmis; — février : vers et larves de fourmis; — mars : limaces, escargots et larves de fourmis; avril : fourmis et vers ; — mai : fourmis et larves de guêpes; — juin : abeilles et fourmis ; — juillet : fourmis; — août : fourmis rouges et vers ; — septembre : fourmis et vers ; — octobre : larves de fourmis ; — novembre : larves de fourmis et abeilles ; — décembre : fourmis.

Grive. — Mars : larves d'insectes ; — avril : larves aquatiques ; — mai : larves de mouches ; — juin ; vers, larves, mouches ; — juillet : escargots et libellules; — août : vers, œufs d'insectes, escargots ; — septembre : insectes aquatiques.

Grande-Mésange. Janvier : œufs d'insectes; — février : larves; — mars : limaces et larves; — avril : hannetons, escargots et abeilles; juin et juillet : hannetons, mouches et autres insectes; — août : insectes et fruits; — septembre : semences, cigales et grillons; — octobre : baies; — novembre : semences.

Merle. — Janvier et février : semences, araignées, chrysalides ; — mars : limaces et larves; — avril : insectes et semences; — mai : mouches et insectes divers ; — juin : cigales, vers, graines; — juillet : grillons et cigales; août : insectes,

graines, semences de mauvaises herbes; — septembre : semences, vers, orge; — octobre et novembre : semences, graines et baies ; — décembre : semences de mauvaises plantes.

Rouge-gorge. — Janvier : insectes, vers et chrysalides; — février : insectes, vers, cloportes; — mars : chrysalides et vers; — avril : papillons, œufs d'insectes et hannetons; — mai : larves ; — juin : mouches, papillons, araignées et vers; — juillet : papillons et cloportes ; — août et septembre : papillons, cloportes et vers; — octobre : œufs d'insectes, insectes aquatiques ; — novembre: vers et chrysalides; — décembre : chrysalides, larves et œufs de papillons.

Rossignol. — Février: larves et vers; — mars: larves, vers, chrysalides, escargots; — avril: mouches, vers, escargots; — mai: papillons, hannetons, charançons, larves; — juin : araignées, escargots, vers; — juillet : vers, larves, œufs de sauterelles, cigales, papillons, mouches ; — août: sauterelles, vers, charançons, larves; — septembre : araignées, escargots, vers, libellules; — octobre: larves, vers, escargots;— novembre: mouches, vers.

Linot. — Janvier, février, mars, avril : semences et baies; — mai, juin, juillet, août, septembre: insectes, semences et baies; — octobre, novembre, décembre: baies, semences, bourgeons d'arbres, fruits.

Pinson. — Janvier: semences, baies, pépins de fruits; — mars: même nourriture, plus insectes; — avril: papillons, mouches, insectes divers; — mai : hannetons, larves, œufs d'insectes; — juin : même nourriture, fruits sauvages; — juillet: même nourriture, plus larves; — août : papillons; — septembre: œufs d'insectes, vers, semences; — octobre: insectes divers; — novembre: semences ; — décembre: semences et bourgeons.

Verdier. — Janvier, février, mars : semences, baies, fruits, vers; — avril, mai, juin, juillet, août : même nourriture, plus insectes; — septembre, octobre, novembre et décembre : semences, vers, fruits sauvages.

Moineau. — Ne vit qu'auprès des habitations de l'homme; sa nourriture varie suivant les circonstances et se compose d'insectes, de semences, de graines de toutes espèces, de larves de papillons, et en général de toutes sortes de débris, mais il préfère les hannetons et quelques autres insectes à toute autre nourriture.

Hirondelles et alouette. — Presque exclusivement insectivores.

COMPTES-RENDUS.

Compte-rendu de l'Exposition de Liancourt, Section de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Clermont (Oise), par M. Barré.

Le jeudi 16 septembre, la ville de Liancourt était en fête à l'occasion de l'ex-

position annuelle de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Clermont, qui se tenait cette année au chef-lieu de cette Section ; le succès de cet essai de décentralisation a été complet, grâce à la situation toute exceptionnelle de ce pays, ou la culture maraîchère est des plus florissantes, et grâce aussi au concours dévoué de tous les propriétaires et de tous les jardiniers des environs, qui ont rivalisé de zèle pour décorer de leur mieux, par des apports de plantes magnifiques, le jardin préparé avec un goût parfait par M. Bazin, professeur de la Société, qui avait su transformer le jeu de paume en un véritable parc, orné de rivière et de cascades. Visitons ensemble cette exposition, à laquelle j'avais l'honneur de prendre part en qualité de juré représentant notre Société, en compagnie de M. Pigeaux, de Paris; Alexandre de Meaxu, Angrand, de Rouen ; Desmoulin, de Pontoise; Boudevin, de Coulommiers; Roussel, de Compiègne; Leleu, de Melun; Joly, de Clermont, et Albert, de Liancourt. Le concours était divisé en sept catégories : la première, de jardiniers-pépiniéristes, était assez brillante pour remporter cinq médailles d'or. Celle des Dames patronnesses a été accordée à notre collègue M. Chantrier, de Mortefontaine, pour ses plantes à feuillage ornemental et ses fougères de serre chaude, toutes d'une végétation magnifique; celle de M. de Plancy à M. Crouzet, de Ons-en-Braye, pour un lot de 349 variétés de fruits; celle de M^me^ de Férol à MM. Auguste Roy et C^e^, de Paris, également pour un lot de fruits comprenant 264 variétés ; celle du ministre de l'agriculture à M. Mabilotte, maraîcher à Liancourt, pour un magnifique lot de légumes, comprenant 230 variétés, une corbeille d'Amarante d'une végétation splendide, et une collection de Rosiers.

Une autre médaille d'or à M. Saint-Ville, de Cannettecourt pour ses plantes de serre chaude et sa collection de plantes d'ornements ; parmi les exposants dont les lots récompensés étaient remarquables, nous pouvons encore citer MM. Falluel, de Mouchy, honoré d'une médaille de vermeil pour ses légumes et ses fruits que vous avez pu apprécier lors de nos expositions; M. Benoist, horticulteur à Arsy, qui a obtenu également une médaille de vermeil pour ses Conifères, ses arbres fruitiers et forestiers; M. Bourgeois et M. Noyer (médailles de vermeil) pour leurs légumes ; M. Mézard, de Rueil et M. Sturbe, de Saint-Maur ; le premier, exposant son nouveau Dahlia, *Victor Duflot*; et le second, ses collections de Zinnias et de Dahlias, et récompensés tous deux par des médailles d'argent.

Dans la deuxième catégorie, composée d'horticulteurs-marchands, la médaille d'or de madame Latour était décernée à M. Docteur, de Sailleville-Laigueville, pour ses Conifères et ses magnifiques Iucca ; une médaille de vermeil récompensait les Conifères, les Aucuba, les Evonimus, les Houx et les Pélargoniums zonals de M. Dubois, de Mouy.

La troisième catégorie, celle des amateurs, était moins brillante que les précédentes; cependant le lot de M. Harault, cultivateur à Bailleval, se faisait remarquer par la beauté de ses légumes et la grande variété de ses Cucurbitacées, ce qui a valu à ce présentateur la médaille d'or offerte par la ville de Liancourt.

Les instituteurs concouraient entre eux, et ont fait preuve du désir ardent qu'ils ont de répandre la science horticole ; aussi MM. Bouvet, de Laigueville; Mallet, de la Chaussée-du-Bois-d'Ecu, Petit, de Verderonne, recevaient-ils chacun une médaille d'argent, et MM. Debeaupuits, de Belle-Eglise; Duverger, de Noiremont et Havy, de Rieux, d'autres récompenses. Les mémoires présentés par MM. les instituteurs Legras, de Labruyères, Levieil, de Bailleval; Mallet et Bouvet, démontrent suffisamment que si les communes secondaient, comme ils le méritent, ces professeurs, nos Sociétés d'horticulture feraient dans les campagnes un bien incalculable, en y introduisant par l'organe de ces modestes auxiliaires les meilleurs procédés de culture.

La lutte entre les industriels-fabricants était des plus sérieuses, mais, comme ne faisant pas parti du jury industriel, je n'ai pu examiner assez attentivement leurs produits ; je me contenterai de vous signaler les serres de M. Laquas, de Presles; les béliers hydrauliques de M. Salis, de Liancourt ; les tonneaux et les pompes de M. Legrand, de Bresles ; les appareils d'arrosage de M. Raveneau, de Paris, honorés de médailles d'or.

Les plans de notre collègue M. Péan, malgré le grand nombre de concurrents, ont été remarqués par le jury, qui lui a décerné une mention honorable.

Les industriels marchands étaient peu nombreux, et ne pouvaient remporter de grandes récompenses, en présence de tous les concurrents fabricants, qui présentaient des outils et objets d'un mérite véritable.

Une heureuse innovation tentée par la Section de Liancourt, et qui mérite d'être imitée dans tous les pays de fabrique, c'est le concours spécial entre ouvriers. N'est-ce pas là un excellent moyen de moralisation? L'ouvrier qui cultive un petit jardin s'attache à la maison qui l'abrite et à la terre qui lui rend généreusement, et avec usure, la valeur du temps qu'il lui accorde, et que tant de ses camarades dépensent en d'autres endroits, au détriment de leur santé et de leur famille délaissée; je ne puis donc mieux terminer ce rapport qu'en citant les noms des bons ouvriers qui ont obtenu des récompenses : ce sont, pour les médailles d'argent, MM. Corbie, ouvrier en chaussures à Bailleval, pour ses fleurs, fruits et légumes; Docteur, ouvrier en chaussures à Sailleville, pour ses légumes; et dans les mentions honorables, MM. Legrand, ouvrier en chaussures à Liancourt, pour ses légumes; et Chisseroy, cantonnier, pour ses fleurs, fruits et légumes.

Quelques personnes désireuses de concourir à l'ornementation de l'exposition s'étaient mises hors concours ; les objets les plus remarquables étaient les outils de M. Delahaye, de Liancourt, les vases d'ornement de la fabrique de Creil, les plantes de M. Vacherot, de Cauffry ; celles de notre collègue M. Cousin, de Villers-St-Paul, et de M. Bazin, professeur de la Société.

NOTES ET MÉMOIRES.

Manière de multiplier les arbres fruitiers par le moyen des boutures,

Par M. François Goutelongue, horticulteur à Alan (Haute-Garonne).

COMMUNIQUÉ PAR M. LEMAIRE, INSTITUTEUR A ROUVRES.

Le terrain sur lequel on se proposera de planter des boutures devra être substantiel, plutôt léger que fort, et d'une nature à se conserver dans un état de fraîcheur, sans être trop humide ; on donnera la préférence à celui du nord.

Le choix du terrain fait, on creusera des tranchées de 18 pouces de profondeur sur un pied de largeur et sur 2 pieds de distance les uns des autres. On jettera dans les tranchées 6 pouces de terre prise à la surface, qu'on aura bien émiettée, et à laquelle on aura mêlé une bonne partie de bon terreau.

Le mois de février est le vrai temps pour bouturer, peu de temps avant que la séve ne reprenne son mouvement dans les arbres.

Les boutures seront prises sur des arbres sains et vigoureux ; on aura l'attention de choisir des rameaux sur lesquels les boutons seront très rapprochés et bien nourris. Il faudra toujours que les boutures aient du bois de deux ans à la partie inférieure ; le *nodus*, qui se trouve placé au point de départ de la dernière pousse, produit ordinairement une infinité de mamelons qui se changent bientôt en racines. La coupe du bas de la bouture sera faite horizontalement et sans écorchure.

Les boutures seront placées dans les tranchées à un pied de distance. Il faut avoir toujours la précaution de couder une partie du bas de la bouture contre terre, afin d'avoir une reprise plus sûre, on la fait tenir dans cette position par le moyen d'un crochet de bois, entre lequel est la bouture (je conseille de mettre un petit chiffon, pour éviter la plus légère écorchure). On achèvera de combler les tranchées avec une terre bien divisée, et mêlée de bon terreau.

On coupera le haut des boutures tout contre le troisième bouton au-dessus de terre ; cette coupe sera faite en biseau ou en bec de flûte.

Pour avoir une plus grande confiance sur la reprise des boutures, on pourra pratiquer une ou deux ligatures, avec du fil bien ciré, au-dessous d'un bouton, à 5 pouces d'éloignement, sur la partie qui doit être coudée. Il survient à la partie serrée par la ligature des tumeurs ou bourrelets qui tiennent exactement lieu et produisent les mêmes effets que les nodus.

Le célèbre Duhamel conseille de faire sur un rameau de la dernière pousse, encore attaché à l'arbre, une forte ligature, ou bien une incision circulaire d'une ou deux lignes, jusqu'au bois. Lorsqu'on se sert de l'incision, on recouvre le bois avec du fil ciré qu'on serre bien, et on enveloppe cette partie avec de la terre grasse qu'on recouvre d'un linge. Il se forme contre la ligature ou aux extrémisier un cerceau sur lequel s'attachent circulairement, au moyen de petits

tés de l'écorce coupée des bourrelets qui deviennent la base certaine la radiation des boutures. Cette opération se fait peu de temps avant l'arrivée de la séve. Au printemps suivant on coupe les boutures au-dessous du bourrelet, on les met en terre, comme je l'ai indiqué plus haut, et la reprise est certaine.

En général, les arbres qui sont très spongieux, qui ont la fibre tendre et molle et qui ont beaucoup de moëlle, se multiplient très facilement de bouture. Je recommande de suivre le moyen indiqué par M. Duhamel, pour tous les bois durs.

Les boutures seront toujours tenues nettes d'herbes ; on les binera souvent et très légèrement ; il faudra les maintenir dans un état de fraîcheur par de légers arrosements ; dans les fortes chaleurs, on les couvrira de litière ainsi que pendant la durée des hivers rigoureux. — Dans 2 ans, les boutures qui auront été bien soignées, seront assez pourvues de racines pour être transplantées à demeure.

Un mot sur la taille des rosiers,

PAR M. DUBARLE, JARDINIER-PROFESSEUR.

En général, on taille les rosiers trop court, et tous de la même manière : il y a là deux vices contre lesquels il faut s'élever : d'abord la taille courte qui fait refluer la séve dans le bourrelet de la greffe qui en est quelquefois étouffée, et qui la concentre sur un trop petit nombre d'yeux plus disposés à donner du bois que des fleurs ; en second lieu la taille uniforme appliquée à tant de variétés d'une végétation si différente. Sans entier, à cet égard, dans une énumération que le grand nombre de variétés connues rendrait difficile et ennuyeuse, il suffit de dire qu'elles doivent être taillées en raison de leur vigueur, depuis 8 centimètres, pour celle dont le bois est très-court, jusqu'à 30 pour celles qui l'allongent beaucoup.

Pour ne pas faire de confusion et avoir une tête de rosier bien disposée et bien aérée dans toutes ses parties, il ne faut pas conserver plus de 8 à 12 branches, qui, du reste, taillées un peu long comme je le recommande, fourniront une très-belle et très-abondante floraison. D'ailleurs il est important de faire développer, à la base de chacune des branches conservées, du bois nouveau qui serve l'année suivante de branche de remplacement. Cela constitue une taille semblable à celle de la vigne et du pêcher ; on supprime complètement le bois qui a fleuri l'année précédente, et on taille la branche de remplacement à la longueur voulue.

Une inclinaison raisonnée de *la branche* à *fleurs* ne peut que favoriser ce double résultat ; chacun sait que l'inclinaison, en modérant le cours de la séve, porte l'arbre à fleurir, tandis que la branche de remplacement qui pousse verticalement n'en devient que plus vigoureuse. De plus, les rosiers y gagnent un aspect flatteur par la largeur de leur belle tête fleurie. On peut voir l'application de ce système, conseillée par moi et exécutée par M. Gervais, président de la Section de Précy-sur-Oise. Pour plus de facilité, M. Gervais adapte au tuteur de chaque ro-

crochets, toutes les branches à fleurs. Il est bien entendu que ce travail ne doit commencer qu'à la deuxième année, la première étant réservée pour la formation de la tête du rosier, ce qui s'obtient au moyen d'une taille à 4 bons yeux bien apparents.

Quant aux rosiers francs de pied, je n'en fais pas de différence et je les travaille de la même manière; taille un peu courte la première année, pour constituer la charpente, et taille longue ensuite, plus longue même que sur les rosiers greffés, c'est-à-dire de 15 à 40 centimètres suivant la vigueur de la variété. Pour eux l'inclinaison est plus facile à maintenir, et s'obtient au moyen de crochets en bois, enfoncés dans le sol, et couchant les branches à fleurs à 15 centimètres environ au-dessus de la terre, suivant une ligne horizontale.

Cette inclinaison favorise parfois l'émission de rameaux gourmands; mais il faut avoir soin de les modérer par le pincement, et même de les supprimer complètement par une taille en vert, de façon à ce que la séve soit également partagée entre la branche à fleurs et la branche de remplacement née à sa base. Il ne faut pas oublier non plus qu'une abondante floraison demande une forte nourriture qui s'obtient au moyen d'un bon paillis pendant tout l'été et d'arrosements nécessaires a l'époque des sécheresses. Enfin, toutes les fois que l'on ne voudra pas récolter de graines, on les enlèvera avec soin aussitôt la fleur passée.

Culture des Potirons dans les terrains secs.

Le Potiron est une plante excessivement vorace, qui a besoin d'absorber une très forte quantité de nourriture; d'un autre côté, toutes ses racines sont traçantes, et c'est à la superficie même du sol qu'elles demandent les éléments de sa végétation; aussi n'atteint-il un fort volume que dans les terres fraîches et riches.

Dans les terrains secs, voici le moyen qu'il faut employer pour les cultiver : au printemps, un bon labour est donné à toute la superficie du terrain que les Potirons doivent occuper. Dans la première quinzaine de mai, on se contente d'enlever de place en place une béchée de terre, qui est remplacée par une quantité à peu près égale de terreau, dans lequel on place en récolte les jeunes plantes élevés sous châssis.

On se contente d'entretenir la surface du carré, nette de mauvaises herbes au moyen de binages réitérés; et dans la deuxième quinzaine de juin, on répand en couvertures sur tout le carré une épaisse couche de fumier frais. Cette couverture a le double avantage de supprimer les arrosements en empêchant l'évaporation du sol, et de mettre à la portée des racines tous les sucs du fumier dissous par les pluies d'été.

Cette culture est applicable à toutes les variétés de courge; la seule différence consiste dans l'écartement des pochets, qui doit être moins considérable que dans le Potiron.

Senlis. — Imprimerie et Lithographie de Madame veuve Duriez.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 7 Novembre 1869. 241
Membres admis dans la séance du 7 Novembre 246
Section d'Ermenonville.—Séance d'inauguration du 7 Octobre. 247
Section de Nanteuil.—Séance du 12 Août 1869 249
— Séance du 18 Septembre 1869 . . . 250
Section de Baron.—Séance du 12 Septembre 1869 250
— Séance du 10 Octobre 1869 251
Section de Betz.—Séance du 13 Septembre 1869. 251
— Séance du 11 Octobre 1869 252
Section de Chambly.— Séance du 14 Septembre 1869 . . . 253
— Séance du 12 Octobre 1869 253
Section de Crépy-en-Valois.—Séance du 19 Septembre 1869. 254
Section de Pont.—Séance du 27 Septembre 1869 255
Section de Précy-sur-Oise. — Séance du 14 Octobre 1869. . 255
Section de Béthisy. — Séance du 21 Octobre 1869 255
Section de Chantilly. — Séance du 28 Octobre 1869. . . . 256
Extraits de la correspondance 256
Compte-rendu de l'Exposition de Liancourt 259
Manière de multiplier les Arbres fruitiers 262
Un mot sur la taille des Rosiers 263
Culture des Potirons dans les terrains secs. 264

Ordre du jour de la séance du 5 Décembre 1869.

A 1 h., réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.
A 2 h., réunion générale.
Adoption du procès-verbal de la séance du 5 Octobre.
Admission de membres nouveaux.
Dépouillement de la correspondance.
Communication des décisions du Comité consultatif.
Modifications au Règlement.
Rapports des Comités sur les objets présentés.
Propositions et communications.

A 10 h. du matin, leçon d'horticulture dans le jardin de la Société.

Conférences horticoles.

Les Conférences horticoles auront lieu, dans le local ordinaire des séances, à une heure de l'après-midi, les *Dimanches 28 Novembre, 12 et 26 Décembre 1869.*

Leçons d'Horticulture.

DÉCEMBRE 1869.

PLANTATION ET TAILLE DES ROSIERS.

Jeudi 2 : Leçon à Plailly, à 9 heures du matin.
Séance à Ermenonville, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 5 : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin, dans le jardin de la Société. — A 2 h. de l'après-midi, SÉANCE GÉNÉRALE.

Jeudi 9 : Leçon à Nogent-les-Vierges, à 9 heures du matin.
Séance à Précy-sur-Oise, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 12 : Séance à Baron, à 8 heures du matin. — Leçon après la séance.
Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Lundi 13 : Leçon à Thury-en-Valois, à 9 h. du matin.
Séance à Betz, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Mardi 14 : Leçon à Boran, à 10 heures du matin.
Séance à Chambly, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 16 : Leçon à Fleurines, à l'école communale, à 8 h. du matin.
Séance à Béthisy, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 19 : Leçon à Morienval, à 8 h. du matin.
Leçon à Crépy, 12 h. 1/2. — Séance après la leçon.

Jeudi 23 : Leçon à Coye, à 10 heures du matin.
Séance à Chantilly, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 26 : Leçon à Creil, à 9 heures du matin. — Séance à 2 heures de l'après-midi.
Séance à Pont-Ste-Maxence, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance dans le jardin de M. Lessieux.

Jeudi 30 : Leçon à Pontarmé, à 9 heures du matin.
Leçon à La Chapelle-en-Serval, à 2 h. après-midi.